

Genre et responsabilités dans des ménages dans la ville de Bouaké (Côte d'Ivoire)

Dr. ADOU Paul Venance

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Abstract

The role of conjoint in the management of socio-economic responsibilities is increasingly devolved to the woman. The economic crisis that hit the country over the past three decades and the promotion of female education policies are the main determinants. In this context one, it appears a relegation of the role of man and the resilient capacity of women in the resolution of social problems. In a socio-economic approach, we study the transfer of responsibilities in the household.

Keywords: gender, woman, man, division of labor, family economy

1. Introduction

La question de la relation entre genres apparaît dans la littérature des sciences sociales depuis les années 1970¹. Deux niveaux de préoccupations vont miner les recherches à ce sujet. Le premier s'articule autour du construit psychologique à l'origine de la justification à l'état des rapports hommes et femme (Bassard, Lussier 2009; Chichelli Pugeault, Chichelli 2001; Segalen 1987; Besnard 1997; Dupuy 1987; Savard 2010). Le second a trait à l'étude des variabilités sociales des rôles conjugaux assignés aux conjoints au sein de la cellule familiale (Flahoult 2005; Beaulianne 2004; Marleau 1989). C'est donc, dans cette mouvance-ci que prend forme notre étude. Dans le contexte ivoirien, la question du genre prend ses sources dans la tradition². Les concepts d'homme et de femme ont une connotation particulière selon les différentes ères culturelles qui constituent le pays. En ce sens, quelque soit le groupe ethnique concerné, deux typologies de sociétés se laissent entrevoir. Celles dites patrilinéaire et matrilinéaire. En claire, nous identifions des groupes sociaux qui accordent dans la transmission du pouvoir, la primauté à l'homme ou à la femme. Cependant, l'école a contribué avec peine à dissiper les inégalités sociologiques entre hommes et femmes dans la Côte d'Ivoire moderne. Ainsi, le taux de scolarisation de la jeune fille oscille autour 36,71% alors que celui des garçons est de 63,28% selon les statistiques du Ministère de l'éducation nationale³. Cette marge se reflète indubitablement dans la gestion des affaires courantes dans le pays. C'est bien à l'homme qu'est dévolu la majorité des responsabilités sociales. Néanmoins, depuis la crise économique de 1980, cette configuration du paysage professionnel va connaître au

fil du temps un sérieux revers, excepté dans les milieux modestes et élitistes qui ne constituent qu'une infime proportion dans la population du pays. La femme développe une attitude de résilience face à la situation de précarité sociale. Son efficacité, au travail dans les grandes villes telles qu'Abidjan et Bouaké, est d'autant plus visible que sa participation dans le secteur primaire représente 60 à 70% de la population active, conformément aux données de L'UNESCO⁴. Dans la plupart des ménages, la femme, tantôt concourt avec l'homme aux charges conjugales, tantôt, elle les compile dans le but d'assurer la survie la cellule familiale. Ces constats, nous conduisent à élaborer les interrogations suivantes.

Quelles sont les différentes postures que revêt la question du genre dans la société ivoirienne, en occurrence dans la ville de Bouaké, avant et après la crise économique des années 80 ?

En quoi la crise économique de cette période concourt-elle à la mutation des rôles entre hommes et femmes dans les ménages de la ville de Bouaké ?

Quelles sont les particularités liées à la dévolution des rôles dans les ménages entre genres présentement ?

Pour répondre à ces préoccupations, nous présentons au préalable l'objectif, la thèse et la méthodologie de travail.

L'objectif de cet article est de connaître la nature de participation des conjoints dans les ménages dans la ville de Bouaké.

La thèse soutenue par cet article est la suivante : la gestion des ménages dans la ville de Bouaké est assurée soit de manière conjointe, soit individuellement par la femme.

2. Méthodologie

Pour ce travail, nous étudierons trois quartiers de l'agglomération de Bouaké en occurrence, *Nimbo*, *Broukro* et *Ahouanssou*. Ce choix est tributaire du niveau élevé des activités informelles de la femme dans ces localités et de la dynamique urbaine. Dans cette étude, nous avons eu recours à l'entretien semi-directif⁵ et au « *focused group* »⁶. Ces

¹West Candace, Zimmerman Don H, Quéré Louis, genre, langage et conversation, In : Réseaux, volume 18, n°103, 2000, le sexe au téléphone, pp183-213.

²La politique de genre 2008 de CARE définit le « genre » comme « les différences sociales entre femmes et hommes tout au long de l'existence, et qui bien qu'enracinées dans chaque culture, évoluent avec le temps et varient considérablement au sein des cultures et entre elles ».

³Les statistiques du ministère de l'éducation nationale, in Évolution de l'enseignement général en Côte d'Ivoire de 1970/71 à 1975/76. 23p.

⁴ Données 2002 de l'UNESCO sur la participation de la femme à la vie publique.

⁵L'entretien semi-directif permet de laisser l'interviewé construire son propre discours. Pour conduire ces entretiens,

techniques de recueil de données nous ont conduits à interroger dix (10) hommes et vingt (20) femmes dans les ménages, marchés et des magasins « *shopping* ». L'ensemble de ces informations est analysé à travers les théories de l'engagement (Charles Kiesler 1971)⁷ et l'analyse historique (Joan Scott 1988)⁸ dans une perspective socio-économique.

Ainsi dans une première partie, nous étudierons la dévolution sexuelle des rôles dans les ménages dans la ville avant et après la crise économique de 1980. Dans une deuxième partie, nous aborderons la réinvention des rôles des conjoints dans les ménages. Dans une troisième partie, nous analyserons les spécificités liées aux activités de genre dans les couples de la ville de Bouaké.

3. La dévolution sexuelle des rôles dans les ménages avant et après la crise économique 1980.

3.1 La division sexuelle des rôles dans le couple avant 1980

Jusqu'à l'indépendance de 1960, la ville bénéficiait d'un système éducatif emprunté à l'administration coloniale. La formation était essentiellement basée sur l'apprentissage de la langue française et la maîtrise de l'alphabet. Le but de l'administration coloniale dans cette entreprise est de former et de disposer de ressources humaines et de compétences en matière de communication et d'administration. À ce sujet, Akira Sato (2003), nous éclaire d'avantage en ces termes : « L'autorité coloniale, certes, s'intéressait à donner une éducation à la masse indigène, mais son système d'éducation était bâti sur un fondement discriminatoire. Il n'avait alors pour but que de former des « adjoints » qui servissent aux administrateurs et aux colons ». Les bénéficiaires étaient des hommes, misent à la disposition de l'administration coloniale par les autorités coutumières. Ils étaient choisis pour servir d'intermédiaire entre ces deux pôles de pouvoir. Au vu des différentes coutumes au sujet du genre, il ressort que l'homme est le plus usité et compétent pour la gestion des activités professionnelles. Quant à la femme, elle est reléguée à des travaux domestiques et champêtres. Alors, dans les ménages, c'est bien l'homme qui se pose comme le socle de la vie familiale. Surtout, en agglomération, le «

nous nous sommes appuyés sur des guides d'entretiens élaborés à cette fin.

⁶« *Focused group* » : concept d'origine aglo-saxon, il s'agit d'un entretien focalisé sur les interactions entre les membres d'un groupe de huit (08) à douze (12) personnes dans cette étude. Ce type d'échange, a pour objectif de pousser les enquêtés retissent à la prise de parole à s'exprimer face aux affirmations des plus bavard.

⁷ (Kiesler, 1971; Joule et Beauvois, 2009 [1998], 2012). Cette théorie est plutôt celle d'un engagement dont l'origine est externe puisqu'il a sa source dans un comportement, le plus souvent obtenu par autrui, réalisé dans certaines conditions situationnelles sans lesquelles il n'y aurait pas d'engagement.

⁸ Joan Scott, (1988), in les cahiers du GRIF, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », numéro un, pp125-153. Dans cette perspective, nous mobilisons des données historiques dans cet article pour analyser la pertinence des réalités actuelles au sujet du genre dans notre zone étude.

commis»⁹ exerce son activité dans les escarcelles de l'administration et occupe de ce fait un rôle dominant dans la famille. Il est au centre des décisions dans le couple. La femme, quant à elle, s'occupe des travaux ménagers. La cellule familiale se présente comme une institution au pouvoir centralisé autour de l'homme. Il est au cœur de l'animation des ménages. Cette place de choix est un construit social tributaire du refus des autorités coutumières de faire concourir conjointement les deux sexes dans le jeu social. En clair, pour eux, l'homme est le sexe fort et la femme est son assistante. De ce fait, la catégorisation des rôles sociaux frise l'inégalité dans la promotion du genre dans la société. Les compétences féminines sont mises en hibernation¹⁰ et celles des hommes exacerbées tant au niveau coutumier, familial et professionnel.

3.2 La division sexuelle du travail dans le couple dans les années 1980

Les prouesses économiques de la Côte d'Ivoire des années 1970, vont rapidement s'estomper entraînant ainsi diverses réformes dans tous les secteurs névralgiques de la Société ivoirienne. Cette poussée vers un changement de l'existant des fondamentaux de la nation force également à corriger les disparités entre genres en matière de formation. Dans la grande ville de Bouaké, ce sont les instituteurs, les fonctionnaires et les techniciens supérieurs qui prennent conscience de la nécessité d'inscrire leur progéniture à l'école. Monsieur ATSE, un instituteur de profession le reconnaît en substance « voici une triste réalité qui m'affecte jusqu'à présent, je me demande pourquoi l'État n'a pas rendu l'école obligatoire pour les filles à notre époque. Car, ma fille que voici est restée brillante dans ces études durant son cursus scolaire et universitaire. Aujourd'hui, elle fait ma fierté. Surtout, qu'elle est mon seul enfant ». De plus, dans les familles, les hommes, constatant la pression des obligations conjugales déclenchée par la situation de conjoncture économique, ne supportent plus que leurs conjointes soient reléguées aux activités ménagères. Alors, dans les quartiers Kennedy¹¹ et N'gatakro¹² les écoles confessionnelles existant

⁹Cité par AKIRA SATO (2003), en ces termes, « les Africains indigènes qui suivaient l'enseignement colonial ne pouvaient parvenir qu'aux positions subalternes de « commis » d'administrateurs, « aides-médecins » ou « instituteurs indigènes ».

¹⁰La femme est un pilier de la vie sociale tant au niveau coutumier qu'au niveau moderne. Dans les villages elle aide aux travaux champêtres, organise et gère les activités familiales. Son rôle est indéniable et son efficacité à les assumer est aussi avérée. Donc, ce n'est pas son incompétence qui est remise en cause mais elle est simplement confinée dans un second pour des raisons socioculturelles. Toutefois, rappelons que selon les aires culturelles la place accordée à la femme pouvait différer. En occurrence, chez les Akan, la femme occupe une place prépondérante dans l'organisation sociale.

¹¹ L'école adventiste s'est implantée depuis 1984, trois années plus tard, elle compte dans ses effectifs une population

connaissent au sein de leurs effectifs des inscrits féminins. Surtout, les hommes acceptent de plus en plus que leurs compagnes sortent désormais des maisons pour s'investir dans le secteur informel¹³. L'exercice de ces activités extraconjugales se fait rapidement ressentir par un apport substantiel dans l'économie familiale. La femme apporte le peu qu'elle gagne à la maison. Par sa propre initiative, elle se distingue par sa participation aux frais de nutrition, d'entretien et d'équipement dans les foyers. Bien plus, dans certains cas, c'est elle qui redresse une économie conjugale souvent moribonde, surtout la plupart des foyers connaissent à cette époque, les premiers licenciements causés par la récession économique. Madame ZOGBO, nous confirme cet état de fait en ces termes : « Mon mari a été licencié de son service depuis ces trente dernières années. C'est par mon commerce que je prends en charge la scolarisation, l'alimentation et le loyer. Mon conjoint lui-même reconnaît et respect mon intervention dans les tâches de la maison. Il me dit, je ne saurais ce qu'advient ma maison sans ta présence ». La femme voit donc sa notoriété grandir dans la mesure où elle apparaît comme le bras séculier indéniable de la cellule familiale. Ainsi, l'alphabétisation qui jette les pans du dynamisme de la femme dans la ville de Bouaké et permet également de rééquilibrer les rapports de pouvoir entre genres dans les ménages.

3.3 La division du travail dans les ménages après les années 1980

Elle est marquée par une prise de conscience de l'État d'œuvrer pour l'égalité du genre dans l'optique d'un renforcement des capacités de la jante féminine (période de la mise en œuvre de la politique étatique en matière d'éducation féminine).

La crise économique des années 1970, conduit le FMI et l'UE a imposé une nouvelle politique de gestion étatique à la Côte d'Ivoire. Dans la mêlée des nombreux plans d'ajustement structurel que connaît le pays s'inscrit aussi une réforme du système éducatif. L'école, jusque-là calquée sur les réalités socioculturelles de la société ivoirienne, va prendre en compte l'égalité du genre dans la formation des apprenants. Benjamin Zanou (1994), déclare à juste titre : « L'un des objectifs poursuivis par l'État depuis cette date est la scolarisation 100% des enfants en âge scolaire, cette échéance étant fixée pour les années 1980. Aussi, toutes les actions du gouvernement ont-elles tenu compte à la fois du dynamisme propre à l'éducation et de l'évolution de l'environnement socio-économique ». À cet effet, les idées reçues selon lesquelles la place de la femme est au foyer, connaissent un sérieux revers. Dès 1980, l'inscription de la jeune fille dans l'enseignement primaire connaît une impulsion particulière. De plus, avec les preuves de la réussite scolaire de la femme, les idées reçues de son infériorité intellectuelle se dissipent.

féminine même si celle-ci est relativement faible par rapport celle des hommes.

¹² L'école catholique « saint Viateur » est bâti en 1972 dix plus tard, elle peut compter des filles parmi ses inscrits.

¹³ Les métiers de coiffeur, couturier et commerçant prolifèrent aux mains de la gente féminine. La majorité de ces praticiennes ont appris sur le tas.

Dans la sphère universitaire et politique des femmes comme OBLE LOHESS JACQUELINE¹⁴ et DANIELLE BONY CLAVERY¹⁵ s'illustrent avec brio dans les études et leurs noms sont synonymes de réussite sociale. La promotion de ces deux éminentes personnalités dans les arcanes du pouvoir politique, incarne dans l'imagerie populaire, l'égalisation des compétences de l'homme et de la femme dans l'apprentissage. Désormais, les stéréotypes sur le genre féminin dans l'éducation s'ébranlent. L'État continu dès lors à faire la promotion de la femme au poste de responsabilité sociopolitique dans le but d'un renforcement des acquis en la matière. Surtout, il s'en sert comme vitrine pour impulser sa politique de « scolarisation de la jeune fille ». La mise en œuvre des prérogatives liées à la valorisation de la formation des filles en âge d'aller à l'école se déroulera en deux séquences. En réalité, l'État comptait atteindre l'équilibre du taux de scolarisation des filles et des garçons dès l'entame de l'an 2000. Dans cette initiative, il a occulté le caractère figé de certaines zones culturelles vis-à-vis de l'apprentissage de la femme, notamment les régions du Nord du pays. Ainsi, il apparaît un contraste entre Nord et Sud dans la formation de la jeune fille. Au Sud, l'État atteint ses objectifs dans la mise en œuvre de sa politique. Selon les statistiques de l'UNESCO dans la partie Sud pays le taux de scolarisation de la femme se chiffre à environ 70% et celui de l'homme avoisine les 85% tandis qu'au Nord où la disparité est plus prononcée le taux est relativement bas, environ 40% pour la femme et 70% pour l'homme. L'État attend corrigé cet écart entre Nord et Sud en matière d'éducation. À cet effet, de vastes campagnes radio-télévisuelles et d'informations sont diligentées en direction de la région du Nord dans le but d'une sensibilisation des populations à permettre à la fille d'être scolarisée au même titre que le garçon. Ces initiatives étatiques depuis l'an 2009 connaissent un succès notable dans la mesure où l'on constate un accroissement du taux de scolarisation féminin qui oscille autour des 60%¹⁶. Tel est le cas de grandes villes du Nord, Korhogo, Odienné, Ferkessedougou, de même notre zone d'étude Bouaké situé au Centre-nord connaissent une juste amélioration du niveau d'apprentissage de la femme ces deux dernières décennies. Cet état de fait ne demeure pas sans impact dans la gestion des rapports conjugaux. En effet, les prérequis selon lesquels l'homme est le socle plénipotentiaire du foyer sont rudement remise en cause dans la réalité sociale. Alors, on assiste à une révision du rôle des conjoints dans les ménages.

4. La réinvention du rôle des conjoints dans les ménages

Les contraintes socioéconomiques liées à la crise conjoncturelle que connaît le pays, se font ressentir dans le quotidien des familles. Cette situation vient perturber l'ordre originel selon lequel l'homme est le chef irréductible des

¹⁴ OBLE LOHESS JACQUELINE est nommée ministre de la justice dans la première république de la Côte d'Ivoire dans les années 1990. Elle est aussi la première femme universitaire agrégée en droit à cette époque dans le pays.

¹⁵ DANIEL BONY CLAVERY brigue le poste ministre de la communication à cette époque. De plus, elle est aussi connue pour son courage, sa rigueur et sa perspicacité dans haute sphère du PDCI RDA sous le règne d'HOUPHOUËT BOIGNY.

¹⁶ *Op.cit.* Selon les statistiques (1998-2004) de l'UNESCO.

ménages. Désormais, le seul concours de ce dernier n'est pas assez suffisant pour purger toutes la liste des dépenses liées au loyer, à l'alimentation, à l'éducation et à la mobilité. Plusieurs stratégies sont mobilisées par les couples dans le but d'empêcher la déliquescence de la cellule familiale. Dans cette étude, celles-ci passent dans le laminoir de la théorie de l'engagement¹⁷ suivant : « le piège abscons », « porte au nez » et « l'amorçage ».

4.1 Le Piège Abscons

La ville de Bouaké présente trois régimes de couples. D'abord, ceux régulièrement constitués; ensuite, ceux coutumièrement constitués; enfin, « les couples libres ». Quelle que soit la nature de ces couples en présence, le mode de fonctionnement est le même. Il s'agit d'un homme et d'une femme engagée dans un contrat social, celui de fonder une famille et d'en assurer la pérennité. Dans la perspective du piège abscons, la femme en situation de crise dans le couple constate qu'elle a déjà investi une bonne part de sa vie à la réalisation des idéaux de son couple. Elle se voit dans l'obligation de poursuivre des efforts de consolidation de son couple. Madame KOUAMÉ s'explique en ces locutions « *Depuis mon mariage sept années se sont écoulées et bien de choses ont changé dans mon couple. Dans les débuts, mon mari travaillait comme ouvrier à la manutention à la zone industrielle. À cette époque, il prenait en charge tous les besoins de la maison, paiement des factures d'eau, l'électricité, la nourriture, l'école des enfants et mes besoins de femmes. Depuis, son licenciement, il m'a remis de l'argent pour ouvrir un magasin de cosmétiques et c'est avec ces revenus que je prends en charge les besoins de la maison. Souvent, les difficultés sont telles que j'ai envie de battre en retraite, mais quelle opinion ma famille aura de moi, mes camarades du quartier que diront-elles, de plus j'ai quatre enfants qui voudra donc de moi. Je suis obligé de me battre pour éviter ma maison ne connaisse la grande honte* ». Trois sources d'oppressions justifient cette attitude. Premièrement, elle craint de porter en cas d'un éclatement de la cellule familiale une atteinte à l'honneur de sa famille, deuxièmement, au cercle des amis et troisièmement à sa progéniture.

4.2 La Porte Au Nez

Dans le contexte de cette étude, cette théorie s'explique dans un cadre bien constitué, celui du mariage religieux. En effet, selon les préceptes du christianisme, le divorce est proscrit une fois les liens du mariage est scellé. À juste titre, une formule de l'imagerie populaire traduit bien cela « on se marie pour le meilleur et le pire ». Cette sentence est bien la maxime qui conditionne l'attitude des couples dont le régime est régulier. Dans cette perspective, le mariage est perçu par les conjoints comme un engagement à vie. Pour l'ensemble des couples que nous avons enquêté dans cette étude, le meilleur est la partie visible de l'iceberg. Cela se justifie par le fait que le balbutiement de la vie de couple est jonché d'heureux évènements¹⁸. Comme un leurre, l'aspect matériel et

économique sont les catalyseurs de la vie couple. Le mariage est un projet coûteux, l'homme qui est en phase d'initier une demande en mariage dispose nécessairement d'un statut social et de moyens économiques conséquents. Cette situation apparaît comme un gage de sécurité et pérennité de la vie de couple. C'est d'ailleurs ce que concède le Pasteur JULIEN, dans son homélie marital « *aucun couple, de nos jours ne peut vivre d'amour et d'eau fraîche. Le travail et les moyens financiers sont ainsi gage de la solidité du couple* ». Dans ce type de relations, les conjoints ont la faveur d'expérimenter dans les débuts de leur vie conjugale, une stabilité et un confort dû à l'aisance socioéconomique. Mais, cet aspect purement matériel dans la construction de la vie de couple est aussitôt rudement mis à l'épreuve en cas de perte d'emploi du mari. C'est en ce moment-là qu'advient le pire, c'est dire la perte des privilèges causés par une situation de plein emploi. Dans le contexte de la théorie de la porte au nez, le choix du meilleur contraint sans apriori à opter pour le pire. En effet, le pire n'aurait en réalité intéressé la conjointe, s'il se présentait au préalable. Dans ce sens, Madame N'GUESSAN s'explique : « *Je vous confie que mon mariage était bien différent de l'état actuel dans lequel il se trouve. J'ai rencontré mon mari lorsque celui-ci officiait comme un officier de la douane. Il a fait ma demande de mariage au cours d'un dîner gala dans grand hôtel de la place. Deux semaines après, nous sommes mariés un samedi à la mairie et le lendemain, nous avons notre union à Dieu. Depuis lors, notre vie se déroulait à merveille jusqu'au jour ou mon mari fut victime d'un accident vasculaire cérébral, depuis ce temps, il a perdu l'usage de ces membres. Cette situation a affecté sa mobilité, ne pouvant plus se déplacer, il a été admis à une retraite anticipée. Au regard de cette situation, je suis obligé de m'investir dans le commerce de vivriers pour prendre soin de mon mari et de mes enfants. Actuellement, toutes les charges de la maison reposent sur moi. Je me retrouve dos au mûr et je ne peux rien faire, car si cela ne dépendait que de lui seulement, j'irai le confier à sa famille et je partirai en aventure. Mais à cause de l'église et de mes enfants, je suis obligé de subir cette situation qui me bouffe la vie* ». Dans ce contexte-ci, deux sources majeures de pressions sociales sont les véritables gages de la pérennité de ce mariage. En premier lieu, c'est l'église qui par le caractère sacré qu'il confère au mariage conditionne la conjointe à accepter le « pire ». Surtout celle-ci reconnaît avoir tiré profit du meilleur dans les débuts de son mariage. La seconde contrainte relève d'un attachement sentimental entre une mère et ses enfants. Elle est plutôt un investissement au plus haut niveau dans le couple dans la mesure où les enfants sont non seulement le fruit de l'union des couples, mais aussi porteurs d'espoirs¹⁹.

4.3 L'amorçage

Dans le sillage de notre étude, cette approche théorique

étapes que le mariage religieux est consacré. Dans la majorité des cas observés dans cette étude, l'homme en posture de se marié est plus ou moins nanti et dispose d'un emploi et des ressources matérielles lui permettant de prendre en charge sa futur famille.

¹⁹Face à la situation tragique de son mari, Madame N'GUESSAN voit la possibilité de conjurer la tragédie qu'a connue son conjoint en s'investissant dans la réussite de ces enfants.

¹⁷Op.cit, Kiesker (1971).

¹⁸ Dans le contexte d'une édification de la vie conjugale, l'homme qui consent épouser sa conjointe s'inscrit dans une perspective de conquête. Il est astreint à mettre les moyens économiques et matériels dans le but de satisfaire aux exigences de la dote et du mariage civil, c'est bien après ces

s'inscrit dans une perspective économique. Parmi les ménages que nous avons eu à enquêter, il y a certain ménage ou le rapport de force semble inverser a priori. Il s'agit, des couples où l'homme occupe un poste de travail inférieur à la femme. Rappelons que nous sommes dans une société où l'homme est considéré comme la figure de proue de la famille. Alors, lorsqu'il advient qu'il est, d'office, relégué au second rang en ce qui concerne le volé économique du foyer, celui-ci use de ruses pour inverser le rapport de force en sa faveur. Dans ce cas, il prend des engagements économiques²⁰ dans l'optique de forcer ou détourner les actions économiques de sa compagne. Dans ce type de situation, la femme se trouve en proie au doute face à son conjoint qui la conduit insidieusement dans ses voies. L'homme présente une opportunité d'affaire à sa conjointe dans le but de l'intéresser une fois celle-ci accepte d'y souscrire, il feint de se résigner. Vu que la femme a conviction d'avoir l'apanage d'une bonne opportunité, il est difficile à celle-ci d'abdiquer. Alors, elle prend l'initiative de la réalisation du projet tout en attribuant par motif de conscience la paternité à son conjoint. Monsieur TRA-BI, nous explique comment il exécute cette théorie d'amorçage en ces termes : « *Je vous confie que le luxe dans lequel je baigne n'est que le fruit de mon labeur. J'ai épousé une merveilleuse femme qui m'a rendu riche. D'abord lorsque nous sommes hors du cadre familial, personne n'arrive à s'apercevoir que madame est socialement plus nanti que moi. Ma ruse et mes stratégies m'ont aidé à rétablir l'ordre originel du foyer. Je suis allé prendre deux terrains de 1200 m² pour un coût total de 3.000.000 f cfa, vu que mon salaire d'enseignant d'école primaire ne me permettait pas de solder la totalité de la somme, j'ai avancé 200.000 f. Mais, quand l'échéance de paiement était en phase épuisement, je suis venu me confier avec toute l'émotion qui m'animait à femme. Je lui ai signifié que pour elle et nos enfants, j'ai opté pour la sécurité et la pérennité de notre famille en prenant des terrains, mais l'insuffisance de mes économies me contraint à un renoncement. Ma femme, m'a félicité pour cette initiative et c'est engagé à rehausser mon honneur en me remettant les 2.800.000 f restant. Désormais, je savais de toute façon qu'avec son poste de directrice régionale, son économie est importante, alors, pas question pour moi de léser sur les opportunités d'enrichissement, surtout qu'elle m'aime* » Il ressort de ce récit, un subjectivisme exacerbé du conjoint qui s'inscrit dans le rôle d'un homme trop aimé par sa femme et de surcroît calculateur. Tandis que sa conjointe s'investit dans le but d'éviter l'humiliation eue égard aux projets qu'il initie sans pouvoir les achever, lui est se rejoint de ce qu'il la manipule à sa guise.

5. Diagnostique de quelques spécificités liées au genre dans les ménages.

L'analyse de ces spécificités va porter sur l'héritage culturel dans le couple, la capacité de résilience de la femme en situation de crise dans le foyer et l'actualisation de la construction sociale liée au genre dans les ménages.

5.1 L'héritage culturelle dans le couple

Dans cet article, nous appréhendons le concept d'héritage culturel comme l'ensemble des savoirs, pratiques et

²⁰ Projets d'achat immobilier, hypothèque, achats et investissements lourds.

comportements acquis par les conjoints au cours de leurs existences et qui conditionne et détermine leur personnalité dans le couple. C'est ce que concède Ralph Linton (1945) en ces termes « *la culture en tant qu'ensemble fournit aux membres de toute société un guide indispensable pour toutes les circonstances de la vie* ». Dans cette perspective, le rôle de la femme ou de l'homme est un reflet du passé existentiel. Cette situation se décrit sous deux angles, lorsque la socialisation est bien menée, l'individu extériorise les valeurs sociales qu'il a reçues et accepter. C'est bien ce qui se laisse entrevoir dans les propositions de madame N'GUESSAN²¹ : « *Je me retrouve dos au mûr et je ne peux rien faire, car si cela ne dépendait que de lui seulement, j'irai le confier à sa famille et je partirai en aventure. Mais à cause de l'église et de mes enfants, je suis obligé de subir cette situation qui me bouffe la vie* ». La reproduction des modèles sociaux²² est avérée dans la décision que prend Madame N'GUESSAN d'accepter une situation qu'elle juge inconfortable dans sa vie conjugale. En effet; deux sources de coercitions sont les principaux déterminants du comportement de cette femme dans la situation qu'elle connaît dans son couple. D'abord, c'est son attachement à l'église selon ses propos, l'empêche de se défaire du lien marital. Ensuite, l'affection qui la lie à ces enfants l'oblige à subir une situation qu'elle juge désespérer. Que ce soit la religion ou la consanguinité qui influent l'attitude de Madame N'GUESSAN, il n'en demeure pas moins que c'est la société qui à travers ces agents de socialisation détermine la marge de manœuvre de ses acteurs. Ralph Linton souligne en substance cet état de fait : « *Ce sont seulement des sociétés qui encouragent leurs membres à exprimer leur individualité selon un petit nombre de lignes de force, mineures par leur importance et socialement acceptables* ».

Par ailleurs, lorsque la socialisation a été biaisée, l'acteur effectue un tri subjectif dans le *patchwork* des données existentielles en vue de constituer un agrégat comportemental qui laisse libre cours à ces penchants. C'est bien ce qui se laisse entrevoir lorsque Monsieur TRA-BI se vente de fourberie à l'égard de sa femme en ces termes : « *J'ai épousé une merveilleuse femme qui m'a rendu riche. D'abord lorsque nous sommes hors du cadre familial, personne n'arrive à s'apercevoir que madame est socialement plus nanti que moi. Ma ruse et mes stratégies m'ont aidé à rétablir l'ordre originel du foyer. En ce sens, j'ai toujours presque obligé m'a femme à adhérer à mes initiatives économiques de manière voilée et par consentement* ». Celui-ci se réjouit d'avoir une épouse exceptionnelle parce qu'il peut profiter des largesses de celle-ci non seulement dans l'optique de satisfaire ses intérêts socioéconomiques, mais aussi de paraître ingénieux dans la gestion de sa vie conjugale. Le comportement qu'a Monsieur TRA-BI dans son foyer n'est que la résultante d'un héritage culturel. À ce sujet, Ralph Linton²³ affirme « *La culture en tant qu'ensemble fournit aux membres de toute société un guide indispensable pour toutes les circonstances de la vie* ».

²¹ Madame N'GUESSAN, *Op.cit*

²² Les modèles sociaux constituent les idées reçues de la part de l'église et de la société qui conditionne de manière active les agissements de Madame N'GUESSAN dans la situation qu'elle connaît dans son couple.

²³ Ralph Linton, *Op.cit*

5.2 La capacité de résilience de la femme dans le couple

Le concept de résilience défini comme « *la capacité d'une personne ou d'un groupe à bien se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir véritable métamorphose en présence d'événements déstabilisant, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères* » Boris Cyrulnik (2003). Dans cette étude, nous portons une attention particulière sur la femme en ce sens que dans le contexte ivoirien et en occurrence dans la ville de Bouaké, c'est bel et bien la monogamie qui est le régime de mariage légalement reconnu. Généralement, l'homme est celui sur qui reposent les différentes charges de la famille même si la loi récente²⁴ sur le couple porte formellement rectification de cet état de fait. La notion de résilience trouve tout son sens lorsqu'il advient une situation accidentelle²⁵ où la capacité fonctionnelle de l'homme dans le couple est réduite voir annihilée, dans ce cas, c'est la femme qui se retrouve dans l'obligation de cumuler les deux rôles. Les contraintes qui s'imposent à la conjointe en situation sont deux ordres. Soit elle est détentrice d'un emploi, dans ce cas, elle est obligée de disperser doublement ses efforts socioéconomiques auparavant consentis dans le couple soit, elle est sans emploi dans ce cas, elle est obligée de surmonter à la situation qui s'impose à elle en s'investissant dans une activité précaire²⁶ à revenu irrégulier dans le but de brasser toutes les charges du foyer. Cette réalité se laisse entrevoir dans les propos de Madame Kouamé en ses termes : « *Depuis, le licenciement de mon mari, il m'a remis de l'argent pour ouvrir un magasin de cosmétiques et c'est avec ces revenus que je prends en charge les besoins de la maison. Souvent, les difficultés sont telles que j'ai envie de battre en retraite mais quelle opinion ma famille aura de moi, mes camarades du quartier que diront-elles, de plus j'ai quatre enfants qui voudra donc de moi. Je suis obligé de me battre pour éviter ma maison ne connaisse la grande honte* ». Dans ce type de situation, les premières sources de contraintes de Madame Kouamé sont le regard des membres de la famille et de ses pairs²⁷. C'est bien la crainte d'être relégué au rang de la valetaille dans la société qui oblige celle-ci à puiser en elle, les ressources suffisantes pour que son foyer ne soit victime de conspuation. Ainsi nous pouvons dire que la capacité de résilience de la conjointe en situation, à besoin de « moteurs

²⁴ Loi n° 2013-33 du 25 Janvier 2013 en son article 58 stipule que la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt des enfants. Ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille, pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

²⁵ Il ressort que certains conjoints sont victimes soit d'une maladie qui affecte leurs capacités motrices et psychiques soit d'un accident de travail. Dans ces deux cas, l'on observe une période d'arrêt de travail dont les délais affectent inéluctablement le fonctionnement régulier du couple.

²⁶ Les femmes sont obligées en situation de définir un capital économique pour mettre en œuvre une activité commerciale. L'argent provient soit de la pension du conjoint brutalement admis à la retraite soit d'un emprunt contracté dans le giron des affinités familiales et amicales ou des microcrédits.

²⁷ Par le concept « pairs » dans ce contexte à trait au cercle des amis et les critiques du voisinage

puissants »²⁸ pour se déployer. Toutefois, pour comprendre les tenants et les aboutissants de l'attitude résiliente de Madame Kouamé, nous allons appréhender sa situation dans une perspective Cyrulnikienne (Boris Cyrulnik, 2003).

Le développement du fonctionnement résilient de Madame Kouamé repose sur une base de trois données :

- sentiment d'avoir une base de sécurité interne : le fait de savoir qu'elle lutte pour la pérennité de la famille apparaît comme très important pour le développement du sentiment de sécurité interne.

- estime de soi (ou auto estime) : la construction d'une estime de soi est fondée sur la compétence par Madame Kouamé de son propre mérite et de sa compétence à relever le défi d'un fonctionnement socialement acceptable de sa cellule familiale. Le fait d'avoir du succès dans la gestion des tâches conjugales revêt pour elle une importance indéniable.

- sentiment de sa propre efficacité : jusque-là les charges du couple reposait pour une bonne part sur le mari, face au licenciement, l'épouse développe la conviction de prouver ce qu'elle vaut. Surtout, qu'elle peut faire face aux contraintes de la maison sans l'aide de son conjoint.

5.3 La construction sociale liée au genre dans les ménages

Rappelons ici que notre étude porte sur les prestations des conjoints dans les ménages. À juste titre, nous sommes sans ignorer qu'il s'agit des actions de l'homme et de la femme qui se retrouve dans un univers déjà construit qu'est la vie de couple. Alors, il convient d'appréhender cette réalité sociale au laminoir de certains concepts majeurs de la « construction sociale » tels que l'« habitus », le « champ » et le « capital » dans l'optique d'une compréhension épurée de celle-ci.

• L'habitus

L'étude du genre dans les ménages de la ville Bouaké ne saurait être menée en dehors du contexte ivoirien, car comme dans toute société la personnalité de l'homme et de la femme sont l'œuvre de la socialisation. Depuis les usines de socialisations majeures de l'école, de la famille du groupe des pairs, la femme et l'homme acquiert des connaissances, des pratiques, des reflexes, et même un langage qui constituent une source intarissable dans laquelle ils puiseront l'ensemble des actions et jugements tout au long de leur vie de couple. Dans une perspective Bourdieusienne, cela « désigne l'ensemble des dispositions à agir que les individus héritent de leur trajectoire sociale – et notamment des conditions de leur socialisation et qui leur permet d'acquérir un sens pratique, une capacité à agir dans l'illusion d'une action libre et adaptée à son contexte » Pierre Bourdieu (1974). Le concept de l'habitus est subtilement manifeste dans l'itinéraire du couple de sortes qu'il s'apparente à une réalité *sui generis* du conjoint. Ce qui se laisse entrevoir dans les propos de Monsieur TRA-BI : « *je vous confie que le luxe dans lequel je baigne n'est que le fruit de mon labeur. J'ai épousé une merveilleuse femme qui m'a rendu riche. D'abord lorsque nous sommes hors du cadre familial, personne n'arrive à s'apercevoir que madame est socialement plus nanti que moi* ». Le vocable « luxe » dans les allégations de Monsieur

²⁸ Les moteurs puissants, dans le cas de Madame KOUAMÉ sont les sources de contraintes que sont les opinions des parents et des amis sur un éventuel échec de sa part.

TRA-BI est une représentation subjective de l'opulence qu'il évoque ici. Il s'agit bien d'une perception socialement construite de ce concept dont il a hérité et qu'il brandit occasionnellement, de même pour les concepts « merveilleuse femme », « riche » et « nanti ». Par ailleurs, lorsqu'il affirme que son bien-être conjugal est tributaire de son entreprise personnelle, celui-ci ignore qu'il n'est en réalité que le rejeton des différents schèmes de la socialisation qui produit en lui un déterminisme dans ses moindres choix et jugements quotidiens. C'est ce que Bourdieu appelle « la causalité du probable » (1979).

• Le champ

Le concept de champ pris dans cette étude ne diffère pas de son usage originel que lui confère Bourdieu. Toutefois, dans le souci d'élucider le rôle du conjoint dans le ménage à Bouaké, il convient de partir de ce postulat : la position qu'un individu occupe dans un champ qui explique sa « stratégie objective » et permet de vérifier la relation subjective qu'il établit du fait de son habitus. À cet effet, lorsque nous fions à un pan des allégations de Monsieur TRA-BI en ses termes : « *Lorsque nous sommes hors du cadre familial, personne n'arrive à s'apercevoir que madame est socialement plus nanti que moi. Ma ruse et mes stratégies m'ont aidé à rétablir l'ordre originel du foyer. En ce sens, j'ai toujours presque obligé m'a femme à adhérer à mes initiatives économiques de manière voilée et par consentement* ». Dans le champ familial qu'est le foyer, le conjoint a déterminé qu'il occupe une position d'infériorité sociale par rapport à sa compagne. Dans cette situation, deux perspectives s'offrent à lui soit il accepte de faire fi de son habitus au sujet du positionnement social du genre dans le foyer. Soit il décide de mettre sa stratégie dans le but d'une perpétuation de son « héritage culturel » relatif à ce champ qu'est le foyer. Dans le cas de Monsieur TRA-BI, il a choisi d'inverser la courbe des rapports socioéconomique qui le lie à sa femme. Selon lui, c'est sa « ruse et ses stratégies » qui lui ont permis de « rétablir l'ordre originel du foyer ». En effet, comme il apparaît dans l'imagerie populaire à obédience culturelle, c'est l'homme qui doit régner dans le foyer « l'homme est le chef de la maison ». C'est en réalité ces idées reçues d'un présupposé primat de l'homme sur la femme dans les ménages qui obligent le conjoint à adopter ce comportement « calculateur ».

• Le capital social

Dans le sillage de notre réflexion ici, nous nous focalisons typiquement sur le capital socioculturel dans l'investissement des conjoints dans les ménages. Toujours est-il que l'idée de capital ramène à la constitution de ressources dans le but d'investir dans un domaine bien défini. Dans la ville de Bouaké, les ménages que nous avons étudiés nous ont fait montre de la disponibilité et de l'usage de ce capital. En clair, il s'agit d'une constitution progressive du capital tout au long des différentes phases de leur socialisation. Puisqu'il s'agit du volet socioculturel du capital, c'est bien la répercussion de l'éducation familiale, scolaire et religieux dans la vie des conjoints qui oblige ceux-ci à déterminer leur choix en situation de crise. En ce sens, il advient que l'un des conjoints prouve la solidité et le dynamisme de ce capital en décidant de mettre en branle ses intérêts subjectifs et faire prévaloir ceux de la famille. C'est cette réalité que nous percevons dans les confidences de Madame N'GUESSAN : « *Au regard de cette*

situation, je suis obligé de m'investir dans le commerce de vivriers pour prendre soin de mon mari et de mes enfants. Actuellement, toutes les charges de la maison reposent sur moi. Je me retrouve dos au mûr et je ne peux rien faire, car si cela ne dépendait que de lui seulement, j'irai le confier à sa famille et je partirai en aventure. Mais à cause de l'église et de mes enfants, je suis obligé de subir cette situation qui me bouffe la vie ». Madame N'GUESSAN démontre qu'elle dispose d'un capital socioculturel non-négligeable « sa famille », « ses enfants » et « l'église » dans lequel elle puisse les ressources nécessaires pour surmonter la situation d'invalidité de son conjoint dans le ménage. Par ailleurs, la femme ou l'homme en couple, dans une impasse témoignent de la pauvreté de capital en ne disposant pas de moyens nécessaires pour y remédier. Alors, survient une manifestation résurgente des intérêts égoïstes des conjoints. Ce qui peut dégenerer et occasionner la dislocation de la cellule familiale.

6. Conclusion

Somme toute, il ressort de cette étude que le ménage à Bouaké est un univers dynamique où se frictionne l'impact des grands changements sociaux et les rapports entre genres au plus haut point. Dans une société ivoirienne qui était originellement calquée sur la prépondérance des traditions où la femme est généralement recluse au second rang dans le foyer, l'influence de l'école a contribué au gré du temps à réduire de manière significative les inégalités entre homme et femme dans le couple. Dans la famille, la conjointe est désormais admise dans l'exercice des affaires courantes. Cette marge de manœuvre non-négligeable dont elle bénéficie est assez suffisante pour faire montre de ses prouesses. À cet effet, la théorie de l'engagement social nous a permis de déceler les états du rapport des conjoints. À travers des concepts clés « le piège abscons », « la porte au nez » et « l'amorçage » nous découvrons trois bifurcations dans le fonctionnement actuel des ménages. D'abord, l'épouse vient par ses actions économiques apporter une valeur ajoutée indéniable à la vie du foyer. Ensuite, elle revêt un rôle salvateur des ménages lorsque son conjoint connaît une inertie socioprofessionnelle. Par ailleurs, l'engagement de la femme au sein du couple est souvent en proie à des manœuvres stratégiques dans le champ des rapports qui la lie à son conjoint. Ces dynamiques s'expliquent dans cette étude au crible des approches théoriques d'« héritage culturel », de « capacité de résilience » et de « construction sociale ». Alors, nous comprenons ainsi que l'activité des conjoints dans les ménages repose sur des facteurs sous-jacents de la socialisation. Toutefois, au regard de la portée avérée des préjugés d'ordres socioculturels et religieux, la femme pourra-t-elle s'investir ses prérogatives légales pour jouir des mêmes attributs socioculturels et politiques que l'homme dans différentes strates de la société ivoirienne ?

7. References

1. AKIRA S. Enseignement supérieur, Africa Research Series, 2003; 8:3-17.
2. Besnard P. Mariage et suicide : la théorie durkheimienne de la régulation conjugale à l'épreuve d'un siècle, Revue française de sociologie. 1997; 38:735-758.
3. Bourdieu P. La distinction, critique sociale du jugement. Paris: Éditions de Minuit, 1979, 672.

4. Brassard A, Lussier Y. L'attachement dans les relations de couple : fonctions et enjeux cliniques, *Psychologie Québec*. 2009; 26(3):24-26.
5. Burke, Peter J. Social Identities and Psychosocial Stress, in *Psychosocial stress: Perspectives on Structure, Theory, Life Course, and Methods*, edited by Howard B. Kaplan. Orlando, FL: Academic Press. 1996, 141-74.
6. Castra D. Théorie de l'engagement et insertion professionnelle, *Connexions*. 1995; 65:159-176.
7. Cicchelli-pugeault C, Cicchelli V. Les théories sociologiques de la famille, *La découverte*, 1998, 131.
8. Cyrulnik B. Résilience et idéologie. In : *Enfance majuscule*, n°. 2003; 72-73:10-13.
9. Flahault F. Instruction, éducation et transmission entre générations, *La Découverte*. 2006; 28:295-304.
10. Joule R-V, Beauvois J-L. La soumission librement consentie, PUF, 2005, 215.
11. Linton R. Le fondement culturel de la personnalité, Collection Sciences de l'éducation, no 11. Traduction de l'ouvrage anglais the cultural background of personality. Paris: Bordas, 1945, 138.
12. Savard N. La Théorie de l'Attachement: une approche conceptuelle au service de la Protection de l'Enfance, Assemblée des Département de France, 2010, 138.
13. Turner, John C. Social Categorization and the Self-Concept: A Social Cognitive Theory of Group Behavior, in *Advances in Group Processes*. 1985, 77-121.
14. Zanou B. Maitrise de la croissance démographique et développement en Afrique », *Séminaire international Ensea-Orstom*, Abidjan, 1994.